

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Condamnation à mort d'un policier accusé de meurtre

Index AI : AMR 49/002/2006

ÉFAI

Jeudi 30 mars 2006

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International salue la récente inculpation d'un policier pour le meurtre en 2004 d'un jeune homme de dix-huit ans. C'est la première fois depuis l'indépendance qu'un policier est inculpé de meurtre dans l'exercice de ses fonctions à Trinité-et-Tobago. L'organisation s'alarme toutefois de la condamnation à mort du policier.

Bien que l'inculpation constitue un pas positif dans le combat mené pour la justice dans les affaires d'homicides commis par des policiers à Trinité-et-Tobago, l'organisation condamne avec force la peine de mort prononcée. Il serait d'une terrible ironie qu'une inculpation pour homicide d'État conduise de fait à un autre homicide d'État.

Amnesty International demande instamment au gouvernement de Trinité-et-Tobago de commuer la peine prononcée, ainsi que toutes les autres condamnations à mort, et de décréter un moratoire sur les exécutions, comme première étape vers une abolition totale de la peine capitale.

Le 22 mars 2006, Dave Burnett, agent de police, a été déclaré coupable du meurtre de Kevin Cato, le 25 janvier 2004. Kevin Cato a été abattu par l'agent de police Burnett, aux alentours de quatre heures du matin, lors d'un bal de Carnaval à Chaguaramas. Ryan Solomon, vingt-deux ans, avait également été touché par le policier mais il a survécu à ses blessures. Selon des témoins, un différend était intervenu entre Ryan Solomon et le policier, qui était en service mais pas en uniforme. Selon Ryan Solomon, le policier l'aurait giflé parce qu'il l'avait bousculé en dansant au son de la musique. Solomon a déclaré avoir rendu sa gifle au policier, qui aurait alors sorti son arme et tiré, sur lui et sur Kevin Cato. Le policier a toujours prétendu avoir agi en situation de légitime défense mais sa version est réfutée par d'autres témoins oculaires de la scène. Quelques jours plus tard, le policier de la *Western Division* était inculpé de meurtre. En février 2006, l'affaire est passée en jugement devant le quatrième tribunal pénal de Port of Spain.

Amnesty International a rassemblé des informations sur des homicides apparemment illégaux commis par des policiers, ainsi que sur un certain nombre de morts en garde à vue. De telles affaires ont rarement fait l'objet d'enquêtes et leurs auteurs ont jusqu'à présent bénéficié de l'impunité.

La mère de Kevin Cato aurait déclaré à la presse qu'elle était heureuse que justice ait été rendue mais ne souhaitait pas que la peine de mort soit exécutée.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort de manière inconditionnelle et en toutes circonstances et demande que la peine soit commuée. L'organisation éprouve de la compassion pour les victimes de crimes et reconnaît qu'il est du devoir des gouvernements de traiter des questions concernant le respect de la loi et le maintien de l'ordre, mais considère que la peine de mort est par nature inefficace, arbitraire et sans effet dissuasif sur la criminalité.

Complément d'information

Les dernières exécutions à Trinité-et-Tobago ont eu lieu en juin et juillet 1999, lorsque dix hommes ont été pendus. Au cours de ces dernières années, l'augmentation de la criminalité a incité le gouvernement à aller vers une reprise des exécutions. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>